

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 17 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 mars 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2023

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de février 2023
5. Adoption des priorités 2023-2024 du Fonds régions et ruralité – volet 2
6. Constats d'infraction – Autorisation de mettre en place une procédure d'entente de paiement
7. Désignation d'un nouvel administrateur principal pour AccèsD Affaires de Desjardins
8. Demande de congé sans solde d'un employé

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

9. Adoption du règlement #22-219 : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé #03-109
10. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-21 amendant le règlement de zonage 2006-08 de Grande-Vallée

C) Développement socioéconomique

11. État des programmes d'aide financière
12. Dossiers d'investissement
13. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Octroi des aides financières

D) Autres dossiers

14. Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie
15. Programme d'aménagement durable des forêts – Réalisations 2022-2023
16. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
17. Période de questions pour le public
18. Ajournement ou levée de la séance